

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MACON - 7106 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 23/02/2026 - B2026/000704 - 2018 B 00365 - 841 766 041 - A.C.BOIS 71

①

BILAN - ACTIF

B704

Dépôt au Greffe le 23 FEB. 2025
SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).23 FEB. 2025
949*07TRIBUNAL de COMMERCE
de MACONDésignation de l'entreprise : SAS A.C.BOIS 71
Adresse de l'entreprise Zone Artisanale Le Mont 71600 VITRY-EN-CHAROLLAISDurée de l'exercice exprimée en nombre d'années :
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :

Numéro SIRET* 84176604100047

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/08/2025

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		1 138	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		36 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		2 546	
	Constructions	AP		AQ		40 092	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		63 091	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		120 466	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		1 715	
TOTAL (II)		BJ		BK		227 332	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		37 500	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU		32 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 911	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		99 701	
	Autres créances (3)	BZ		CA		21 245	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF		CG		242 980	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		22 533	
	TOTAL (III)	CJ		CK		457 869	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO		1A		227 332	
						807 155	
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.C.BOIS 71		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5 000.....)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	249 711	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	36 746	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	291 957	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	391 124	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	1 689	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	7 233	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	72 859	
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 123	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	169	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	515 198		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL (V)			EE	807 155		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	190 376
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total est de 807 154,77 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 36 745,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables. L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Cette valeur actuelle est appréciée à partir de prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société. Aucun indice de perte de valeur ne vient remettre en cause l'évaluation de ce fonds de commerce ainsi que sa durée d'utilisation au 31 août 2025.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 et 10 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 et 5 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 à 4 ans
- Mobilier	5 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds artisanal	36 000			36 000
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	36 000			36 000
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	36 000			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	37 260	
	Terrains			40 312
	Constructions		81 706	47 282
CORPORELLES	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		85 408	62 882
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		8 987	41 059
	Autres immos corporelles		139 700	
	Matériel de bureau & mobilier informatique		11 167	19 139
	Emballages récupérables & divers			
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	326 968	210 674
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		1 715	
		TOTAL	1 715	
		TOTAL GENERAL	365 943	210 674

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		37 260	
	Terrains			40 312	
	Constructions			128 988	
CORPORELLES	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			148 290	
	Inst. gal. agen. amé. divers			50 047	
	Autres immos corporelles			139 700	
	Mat. bureau, inform., mobilier			30 305	
	Emb. récupérables & divers				
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		537 642	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			1 715	
		TOTAL		1 715	
		TOTAL GENERAL		576 617	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		718	420		1 138
TOTAL		718	420		1 138
Terrains			2 546		2 546
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	27 002	13 090		40 092
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		43 827	19 264		63 091
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	3 579	5 118		8 697
	Matériel de transport	75 659	22 647		98 306
	Mat. bureau et informatiq., mob.	7 900	5 562		13 463
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		157 966	68 227		226 194
TOTAL GENERAL		158 684	68 647		227 332

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
A.	Emballages réc. divers					
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 715		1 715
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	99 701	99 701	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 168	6 168	
	Impôts sur les bénéfices	10 175	10 175	
	Etat & autres	3 497	3 497	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 405	1 405	
	Charges constatées d'avance	22 533	22 533	
	TOTAUX	145 194	143 479	1 715
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS A.C.BOIS 71

Du 01/09/2024 au 31/08/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	391 124	73 535	197 700	119 888
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		72 859	72 859		
Personnel & comptes rattachés		3 325	3 325		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		10 848	10 848		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	20 045	20 045		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	7 906	7 906		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		1 689	1 689		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		169	169		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		507 965	190 376	197 700	119 888
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	284 500			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	68 156			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	1 689			

A.C.BOIS 71
Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €
Siège social : ZA Le Mont
161 chemin du Château
71600 VITRY EN CHAROLLAIS
841 766 041 RCS MACON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025, s'élevant à 36 745,60 euros, de la manière suivante :

- A titre de dividendes 30 000,00 €
En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 60 euros.

- Au compte "Autres réserves" 6 745,60 €
Qui s'élèvera ainsi à 256 457,05 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seront de 261 957 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

L'associé unique reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Copie Certifiée Conforme
Le Président

